



ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

PRÉSENTATION D'UNE ÉCOLE UNIQUE EN EUROPE,
ACTIVE DEPUIS 1974



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

SOMMAIRE

PAGE 1	Depuis 1974
PAGE 2	Positionnement de l'ENG au sein de la DSJ
PAGE 3	Organigramme de l'ENG
PAGE 4	Les activités pédagogiques à l'École
PAGE 5	L'équipe pédagogique de l'École
PAGE 6	Devenir Greffier
PAGE 10	Devenir Directeur des services de greffe
PAGE 14	Données chiffrées - La formation statutaire
PAGE 15	La Classe Prépa Talents de l'ENG
PAGE 17	La formation professionnelle
PAGE 18	Données chiffrées - La formation professionnelle
PAGE 19	Innovation et ouverture sur l'extérieur
PAGE 20	L'action internationale de l'ENG



Depuis 1974

Située à Dijon en région Bourgogne-Franche-Comté, l'École nationale des greffes a été créée par arrêté du 29 avril 1974.

Établissement à compétence nationale, directement rattaché sous l'autorité du Directeur des services judiciaires, l'École est chargée de mettre en œuvre la politique de formation, initiale et continue, des personnels de greffes des services judiciaires qui comptent :

- 10 304 greffiers
- 1 633 directeurs des services de greffe judiciaires
- 1 037 secrétaires administratifs
- 7 552 adjoints administratifs et techniques

Une école qui allie qualité de vie et formation

L'ENG est une école unique en France et en Europe, dédiée à la formation des personnels de greffe, principalement les directeurs des services de greffe et les greffiers, sans oublier les adjoints administratifs et les secrétaires administratifs.

26 400m² répartis sur 5 bâtiments regroupant :

- 3 amphithéâtres de 265 places maximum reliés par un système de visioconférence
- 37 salles de cours disposant d'équipements informatiques et audiovisuels
- 1 centre de ressources documentaires disposant de plus de 3 400 ouvrages papiers et numériques, ainsi que 6 bases de données juridiques
- 379 places d'hébergement réparties en 231 studios simples, 689 studios doubles et 5 appartements parent-enfants
- 21 studios individuels aménagés pour recevoir des personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé
- 1 restaurant administratif doté de 300 places en intérieur et 100 places sur une terrasse extérieure
- 1 service reprographie
- 1 crèche
- 1 association socio-culturelle

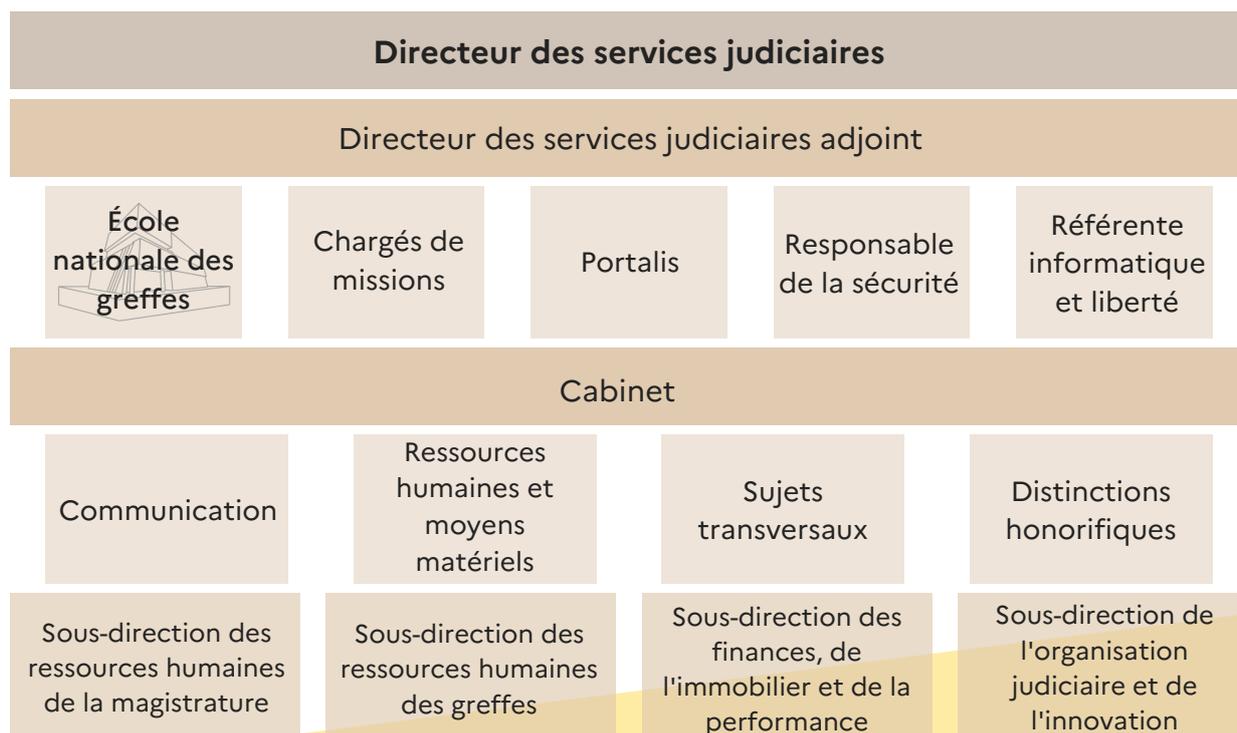


POSITIONNEMENT DE L'ENG AU SEIN DE LA DSJ

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, est assisté par les membres composant le Cabinet, un secrétariat général, une inspection générale de la justice et 5 directions :

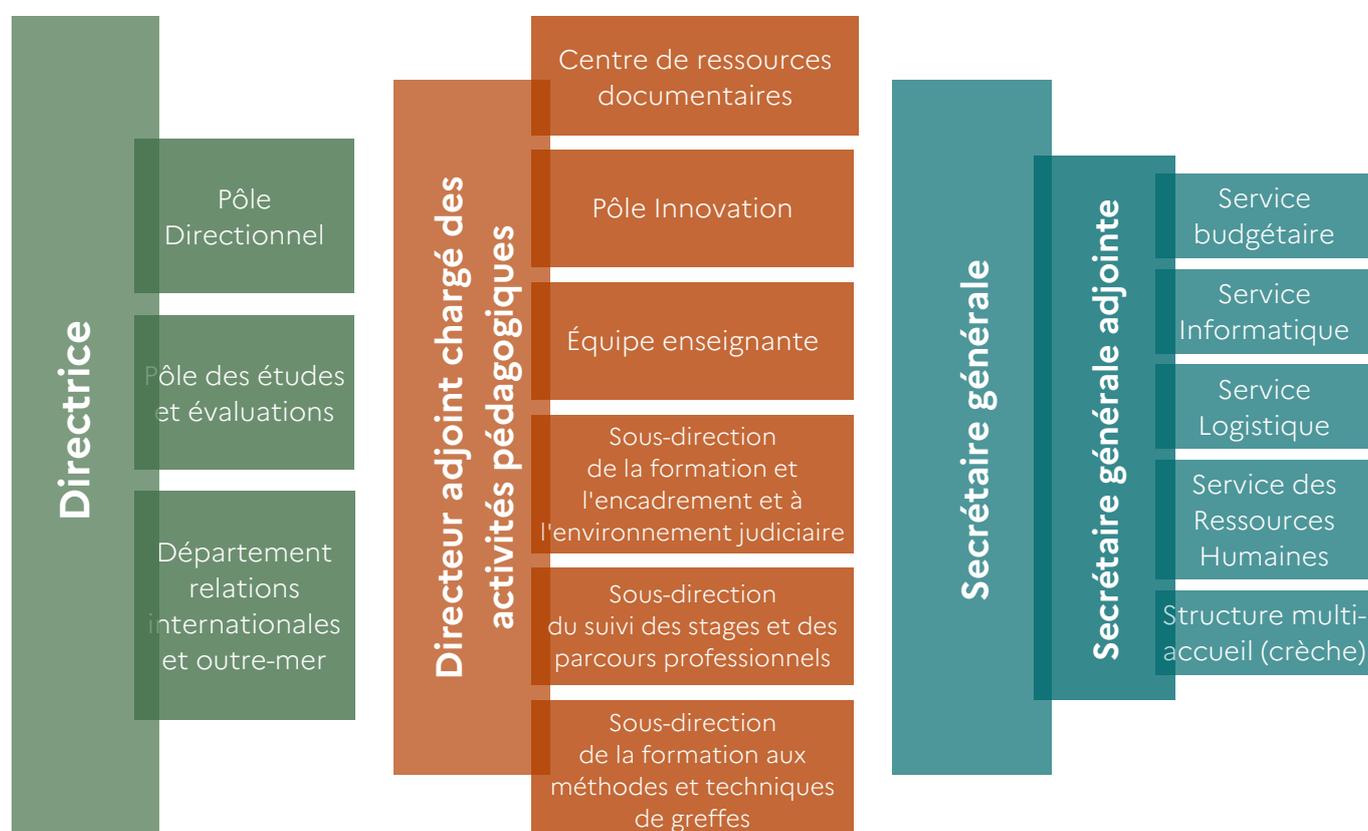
- Direction des services judiciaires (DSJ)
- Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS)
- Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)
- Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

La DSJ a pour mission de régler l'organisation et le fonctionnement du service public judiciaire. A ce titre, elle assure notamment le recrutement, la formation, l'emploi et la gestion des ressources humaines des magistrats et fonctionnaires des services judiciaires.





ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE



La directrice, issue soit du corps des directeurs de services de greffe judiciaires soit de celui des magistrats, est secondé dans ses missions par un directeur adjoint, spécialement chargé de la programmation, l'animation, le suivi et l'évaluation des actions de formation initiale, continue et d'adaptation à l'emploi (activités pédagogiques).

A l'exception des activités pédagogiques, les services de l'École sont placés sous l'autorité d'une secrétaire générale, dont le rôle consiste à programmer, organiser, mettre en place et assurer le suivi des prestations nécessaires au fonctionnement de l'École en termes de logistiques : service accueil général et cellule intendance, hébergements, service informatique (partie administrative, technique et maintenance), atelier de reprographie, gestion administrative des personnels permanents et des stagiaires, coordination des services budgétaires et de la dépense.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES À L'ÉCOLE

Trois sous-directions assurent, sous l'autorité et le contrôle du directeur adjoint, l'organisation, la gestion et le suivi des activités pédagogiques : organisation, gestion, suivi des actions de formations initiale et continue.

La sous-direction à la formation à l'encadrement et à l'environnement judiciaire

Assure le pilotage de la formation initiale et continue dans le cadre de la professionnalisation des directeurs des services de greffe judiciaires (DSGJ) et de la sensibilisation à l'environnement institutionnel pour les personnels de greffe.

Elle est également chargée de l'élaboration et la mise en œuvre de la Classe Prépa Talents.

La sous-direction à la formation aux méthodes et aux techniques de greffe

Assure le pilotage de la formation initiale et continue principalement des greffiers aux méthodes et techniques de greffe.

Elle est également chargée de l'élaboration et la mise en œuvre de la formation statutaire des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs.

La sous-direction du suivi des stages et des parcours professionnels

A pour vocation de veiller à la bonne intégration des différentes séquences de stages en juridiction dans le parcours des stagiaires.

Elle évalue les besoins d'adaptation professionnelle à la fin de la formation initiale afin de proposer des actions "fléchées" au titre de la formation continue obligatoire.

Conception
Organisation et mise en œuvre des programmes de formation
Participation à l'élaboration du plan annuel
Organisation et suivi des sessions de formations continue relevant de son périmètre

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

L'équipe enseignante est organisée autour de programmes d'enseignements fondamentaux. Elle regroupe 34 formateurs permanents.

Coordonnateurs de programme :

Magistrat et directeurs de services de greffe judiciaires

Chargés d'enseignement, ils concourent à l'œuvre de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'un des programmes pédagogiques de la formation initiale et continue des fonctionnaires des services judiciaires.

Ils ont en charge l'ingénierie pédagogique, l'animation du réseau des intervenants et l'harmonisation des enseignements de leur programme.

Ils participent à l'élaboration de la documentation pédagogique et assurent une veille juridique. Ils animent des actions de formation à hauteur de 50 à 70% de leur activité.

Experts :

Directeurs de services de greffe judiciaires

Chargés d'enseignement, ils concourent à l'œuvre de formation dans le cadre de leur domaine d'expertise au titre de la formation initiale et continue des fonctionnaires des services judiciaires.

Ils déterminent les contenus des enseignements, animent des actions de formation et élaborent la documentation pédagogique relevant de leur domaine d'expertise suivant : instruction/assises, juridiction des mineurs, procédures particulières (saisies immobilières, fonctions civiles du parquet...), procédures civiles particulières (saisies des rémunérations, tutelles, nationalités), procédure prud'homale.

Formateurs polyvalents :

Greffiers

Chargés d'enseignement, ils animent des actions de formation en matière de procédure dans leur domaine de compétence, y compris l'applicatif informatique métier.

Formateurs spécialisés :

Greffiers

Chargés d'enseignement, ils animent des actions de formation sur les techniques de l'information et de la communication ou sur les applicatifs métiers au sein d'un ou plusieurs programmes.



5 programmes d'enseignements : missions & environnement professionnel, pilotage des moyens d'une juridiction, pilotage de la chaîne pénale / procédure pénale, pilotage des services civils et prud'homaux /procédures civiles, nouvelles technologies.

DEVENIR GREFFIER

Acteur essentiel du bon fonctionnement du service public de la justice, spécialiste de la procédure, le Greffier assiste le magistrat et authentifie les actes juridictionnels.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SOYEZ
AU CŒUR
DE LA
JUSTICE.**

DEVENEZ GREFFIER

LaJusticeRecrute.fr

Copyright © 2014 - Direction des Ressources Humaines

DEVENIR GREFFIER



Maîtrise du droit et de la procédure, sens du contact organisation, rigueur, réactivité, capacité d'adaptation, travail en équipe et autonomie sont les compétences requises pour devenir greffier.

Maillon essentiel du fonctionnement de la justice, il est un technicien de la procédure : il enregistre les affaires, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, prépare les dossiers pour les magistrats, prend note du déroulement des débats, rédige les procès-verbaux, met en forme les décisions, les notifie...

Tout acte accompli en son absence peut être frappé de nullité.

Le greffier joue aussi un rôle d'intermédiaire entre les avocats, le public et les magistrats.

Il renseigne, oriente et accompagne les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures.

Au fil de sa carrière, le greffier peut changer de service ou de juridiction et peut voir ses fonctions évoluer. De greffier à greffier principal, il peut accéder ensuite à des emplois fonctionnels lui permettant d'exercer des fonctions d'encadrement en qualité de chef de greffe, de chef de service, d'experts au sein de services spécialisés.

En vertu de l'art 6 du décret 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires, les greffiers sont recrutés :

- Par voie de concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+2,
- Par voie de concours interne ouvert aux fonctionnaires, aux agents de l'État et des collectivités territoriales justifiant au moins de 4 années de services publics.
- Par voie du troisième concours ouvert aux candidats qui, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice pendant une durée de quatre ans d'un ou plusieurs mandats ou d'une ou plusieurs des activités définies au 3° de cet article.



Les règles d'organisation générale des concours et examen professionnel, la nature et le programme des épreuves sont fixés annuellement par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre chargé de la fonction publique.

DEVENIR GREFFIER

LA FORMATION DES GREFFIERS



18 mois

Une formation de haut niveau technique tant en matière de méthodes et techniques de greffe que de formation à l'environnement judiciaire ou informatique

La formation des greffiers s'articule entre périodes d'enseignement théoriques, périodes de stages en juridiction et période de mise en situation professionnelle sur poste avec pour objectif de permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions futures.

D'une durée totale de 18 mois, la formation se décompose selon le schéma suivant :



2 semaines de découverte en scolarité et en juridiction

Elles visent à sensibiliser le stagiaire à son environnement professionnel tout en lui donnant les moyens d'observer, de découvrir le fonctionnement d'une juridiction, les missions et valeurs du service public de la justice, le positionnement des principaux acteurs judiciaires.



10 semaines de scolarité à l'ENG

Elles doivent permettre au stagiaire de connaître les principes d'application de la procédure et de se situer en qualité de greffier au sein de l'environnement judiciaire.



26 semaines de stages en juridiction

Elles doivent permettre au greffier stagiaire de découvrir les caractéristiques de l'institution judiciaire et son organisation, mettre en pratique les acquis théoriques, d'acquérir et s'appropriier les compétences professionnelles, de développer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être.



34 semaines de stages d'approfondissement

Elles interviennent après le choix de poste et avant la titularisation. Les stages d'approfondissement et de mise en situation professionnelle ont pour objectif l'appropriation de ses futures fonctions par le greffier.

LA FORMATION DES GREFFIERS

La formation s'appréhende par le positionnement du greffier au sein des différents services afin de permettre au stagiaire d'assimiler les divers domaines d'intervention liés à son métier (juridique, administratif et encadrement intermédiaire).

Les enseignements se déclinent en 3 axes, conformément à un arrêté ministériel du 9 août 2017.



Culture administrative et positionnement professionnel

Il s'agit de comprendre, identifier le rôle et les missions du greffier dans l'institution judiciaire, de se situer en qualité de greffier en son sein, et d'adapter la professionnelle adéquate.



Connaissances procédurales et informatiques

L'objectif est d'assimiler les principes d'application de la procédure au sein d'un greffe et de maîtriser les applicatifs métiers.



Connaissances relatives à l'éthique professionnelle et à l'encadrement

Construire son identité professionnelle, acquérir les principes et valeurs du service public et les règles statutaires constituent les finalités des enseignements.

Durant leur scolarité, les futurs greffiers sont placés dans de nombreuses mises en situation :

- Exercice de prise de notes d'un procès-verbal d'audience
- Simulation d'audience correctionnelle
- Exercice commun avec l'ENM et la présence d'auditeurs (prise de notes, rôle du greffier d'audience)



Une formation initiale, professionnelle, progressive d'accompagnement du greffier stagiaire jusqu'à sa prise de fonction



DEVENIR DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE

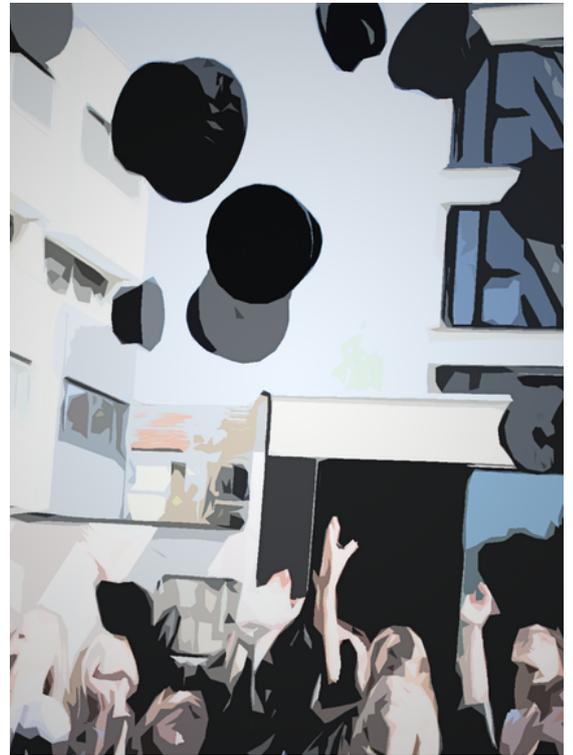
Acteur essentiel du bon fonctionnement du service public de la justice, directeur des services de greffe est un métier qui requiert polyvalence, capacité d'adaptation et sens de l'écoute



DEVENIR DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE

Juriste, manager et administrateur : le directeur des services de greffe a de multiples casquettes.

Connaissances de la procédure et du droit, appétence pour l'encadrement, les ressources humaines, le management, et le travail en équipe, capacité d'adaptation, réactivité, écoute sont les compétences requises pour devenir directeur des services de greffe judiciaires.



Il dirige les services de greffe d'une juridiction et supervise le travail des greffiers et agents administratifs au quotidien.

Dépositaire des minutes, scellés et archives au sein d'une juridiction, il en assure la conservation.

Il collabore avec les chefs de juridiction et met en œuvre leurs décisions. Du parc informatique au budget et marchés publics, en passant par les règles d'hygiène et de sécurité, la gestion des ressources humaines, le dialogue social ou la formation des agents, le directeur des services de greffes intervient dans de multiples domaines.

En vertu de l'art 5 du décret 2015-1273 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des directeurs des services de greffe judiciaires, ces derniers sont recrutés :

- Par voie de concours EXTERNE ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+3

- Par voie de concours INTERNE ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales justifiant au moins de 4 années de services publics.

DEVENIR DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE

LA FORMATION DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE

La formation est construite selon un principe d'alternance entre périodes d'enseignements théoriques (20 semaines au total) et périodes de stages pratiques (50 semaines au total) avec pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances et compétences garantissant de pouvoir diriger, gérer ou encadrer un service ou le greffe d'une juridiction.

D'une durée totale de 18 mois, la formation est axée autour de 4 programmes.



Contenu et objectifs des enseignements

P1 : Missions et environnement professionnel

P2 : Pilotage des moyens de la juridiction

Matières transversales

12 semaines

Assimilation des fondamentaux nécessaires à l'exercice des fonctions de direction, de gestion et d'administration des services :

Rôle, positionnement du directeur tant judiciaire qu'administratif, déontologie, gouvernance des juridictions, sociologie des organisations du travail, management, RH, principes de la gestion des crédits de l'Etat, etc.

P3 : Pilotage de la chaîne pénale

5 semaines

Identification des enjeux de la justice pénale, le pilotage des services de la chaîne pénale, les outils du pilotage, organisation d'une équipe autour du magistrat et du justiciable.

P4 : Pilotage des services civils et prud'homaux

3 semaines

Les enjeux de la justice civile et sociale avec des séquences sur les enjeux de la dématérialisation, de la communication électronique, l'organisation et la gestion des différentes procédures, le pilotage des services (régie, statistiques, archives ...), la conduite de projet, les dispositifs innovants.

DEVENIR DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE

LA FORMATION DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE

Un parcours de professionnalisation axé sur les relations de travail avec les partenaires et le travail en équipe.



Organisation des stages - à l'issue de chaque période de scolarité

P1 & P2 : Pilotage et encadrement des services

11 semaines en TJ + 2 semaines en SAR
OU 12 semaines en TJ + 1 semaine en CPH

P3 : Pilotage de la chaîne pénale

10 semaines au sein de plusieurs juridictions :
TJ / CA + SAR / CPH

P4 : Pilotage des services civils et prud'homaux

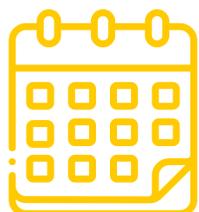
9 semaines TJ ou CA + TJ ou TPX ou CPH ou CA



Les objectifs :

- Se situer au sein d'une organisation
- Identifier le rôle des acteurs et le positionnement du DSGJ
- Comprendre l'organisation des services par l'appropriation des modes de gestion de l'activité judiciaire
- Se préparer aux fonctions d'encadrement, de direction, d'administration, d'animation et de coordination

DONNÉES CHIFFRÉES - FORMATION STATUTAIRE



JOURS EN SCOLARITÉ

2023	65 954
2022	52 575
2021	67 530



ÉVALUATIONS 2022

19 plateformes d'évaluation pour le traitement de 3 877 évaluations



COÛT DU STAGIAIRE

2023 : environ 30 167 € (rémunération et frais d'hébergement inclus)

STAGIAIRES SUIVIS

DSGJ
533



Greffiers
2072

DSGJ
409



Greffiers
2154

DSGJ
300



Greffiers
2330

Talents

du service public

LA CLASSE PRÉPA TALENTS DE L'ENG

Places proposées :
**- 25 pour le concours
de greffier**
**- 15 pour le concours
de DSGJ**

La Classe Prépa Talents de l'Ecole nationale des greffes de Dijon prépare gratuitement aux concours externes de greffier des services judiciaires et de directeur des services de greffe judiciaires (DSGJ), à travers une formation diplômante en partenariat avec l'université de Bourgogne, un accompagnement renforcé et un stage immersif au sein des juridictions judiciaires.

Diplômés d'origines sociale, culturelle et géographique défavorisées, profil socio-économique, situation familiale, parcours universitaire et professionnel, motivation, mérite sont les critères de sélection pour rétablir l'égalité des chances.

- Une préparation solide aux concours
- Préparation d'un diplôme universitaire "Procédures" en partenariat avec l'université de Bourgogne (rythme hebdomadaire : 3 jours à l'ENG / 2 jours à l'université)
- Une immersion au sein d'une école d'application
- Une sensibilisation à la culture d'un métier
- Des avantages matériels : hébergement, restauration pris en charge par l'École

La période de préparation aux concours est valorisée par la préparation en parallèle d'un diplôme universitaire

Sélection sur dossier avec entretien d'admission



CONTENUS ET AVANTAGES DE LA PRÉPARATION

12 semaines

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Actualisation des connaissances en procédures - Organisation judiciaire et administrative - Méthodologie de préparation aux concours - Environnement professionnel - Laïcité dans la fonction publique - Gestion du stress

1. Note de synthèse : méthodologie et exercices d'entraînement

2. Questions à réponses courtes :

- Procédure pénale
- Procédure civile
- Procédure prud'homale
- Organisation judiciaire
- Ressources humaines

3. Méthodologie

- Note de synthèse
- QRC

4. Organisation de deux examens blancs (QRC et note de synthèse)

303 heures

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

- Conseils de méthode
- Exercices d'entraînement
- Oraux blancs avec jury fictif



Début de la préparation :
rentrée universitaire



Stage d'immersion au sein
des juridictions judiciaires



Accompagnement
& tutorat



Candidatures pour la préparation 2022-2023 : 61
Nombre d'élèves pour la préparation 2022-2023 : 30
Taux de réussite au concours de greffier 2023 (1ère session) : 100%

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE

Être au plus près du terrain, de l'évolution du monde judiciaire et des nouvelles organisations et réformes tant dans les thèmes, les outils pédagogiques que les acteurs.



La formation continue nationale, de la compétence exclusive de l'École, est conçue autour de quatre axes répondant aux orientations de formation fixées par le Directeur des Services Judiciaires dans une note annuelle de cadrage .



L'accompagnement des réformes & des projets de juridiction

Il permet aux personnels de greffe d'évoluer en même temps que leur environnement professionnel
Exemple : Loi de Programmation pour la Justice, plan de transformation numérique de la Justice, loi de transformation de la Fonction Publique



Les parcours de formation ciblés

La priorité donnée aux fonctionnaires soumis à la formation continue obligatoire.



Les cycles de formations diplômants ou certifiants

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Bourgogne.



Les sessions de formation continue au sens strict

Elles sont regroupées sous une dizaine de thèmes qui vont du management aux formations techniques juridiques en passant par l'informatique, la bureautique, la santé et la sécurité au travail.

LES PARTENARIATS ENGAGÉS

- Partenariat ENG/ENM : cela ne se concrétise pas seulement par l'accueil d'auditeurs de justice à l'ENG et de DSGJ et/ou greffiers stagiaires à l'ENM, mais aussi à travers 60 sessions de formations continues ouvertes aux fonctionnaires et magistrats ; sessions proposées soit à l'ENM, soit à l'ENG, voire coorganisées.
- Présence de l'ENG dans le réseau RESP.
- Collaboration active avec l'Université de Bourgogne : développement de l'offre de formations diplômantes ou certifiantes, participation à des colloques, accompagnement à l'ouverture d'une préparation au concours de greffiers à l'IEJ
- Conventions avec l'AGRASC, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil d'État, l'École de Gendarmerie basée à Longvic (21)

DONNÉES CHIFFRÉES - FORMATION PROFESSIONNELLE



FORMATIONS PROPOSÉES

2023	246
2022	232
2021	217



SESSIONS RÉALISÉES

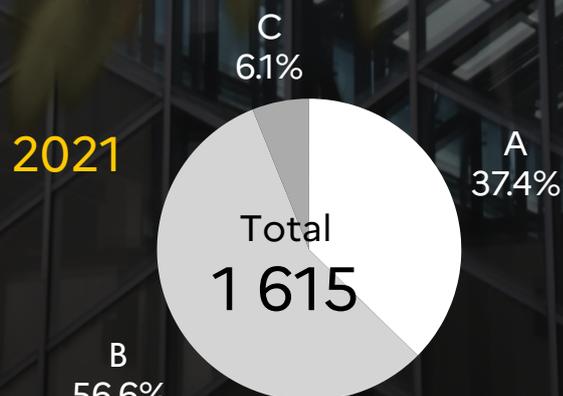
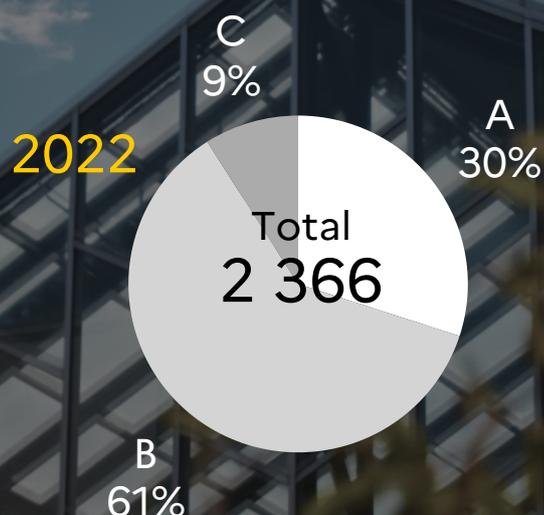
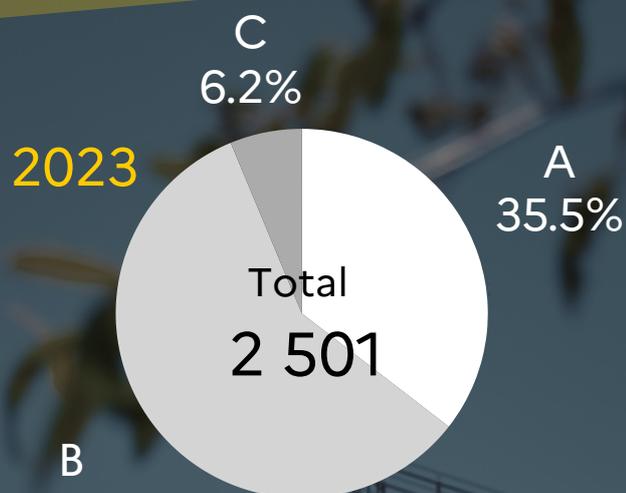
2023	197
2022	190
2021	146

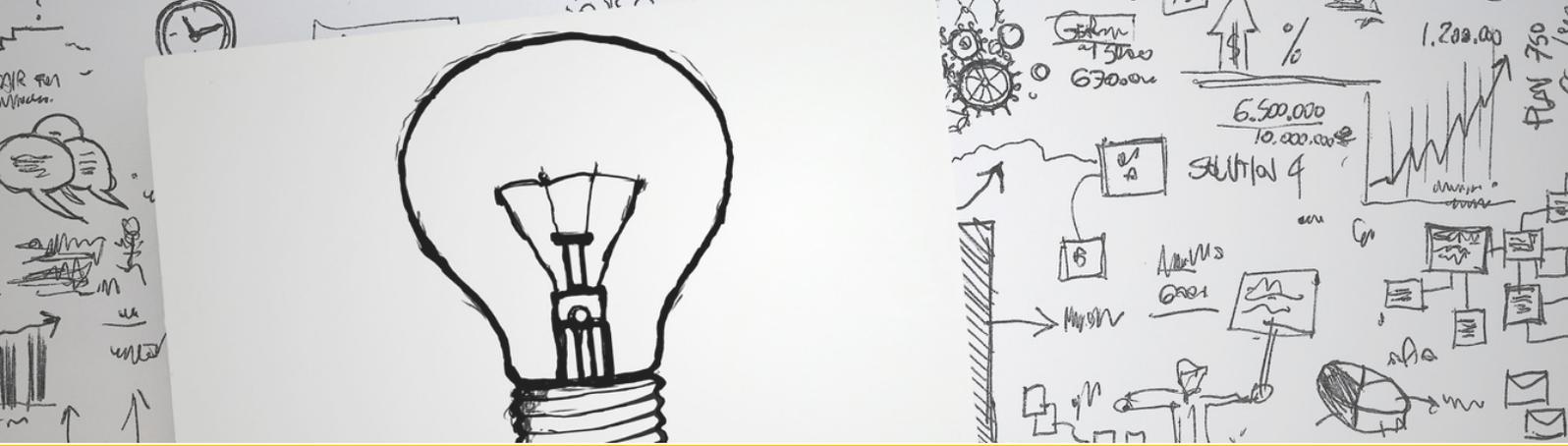


JOURS SESSIONNAIRES EFFECTUÉS

2023	7 200
2022	7 062
2021	4 953

PARTICIPANTS





INNOVATION ET OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Enseignement digital

Le pôle innovation et formation numérique au service des stagiaires et des juridictions

Le pôle innovation et formation numérique de l'ENG a été créé en 2020. Ce pôle, transverse, est indispensable pour tous les services de la pédagogie. Grâce à la création de ce pôle, l'ENG a pu augmenter son offre de e-learning, mis à la disposition des fonctionnaires, et passer à la formation hybride mêlant enseignement distanciel et présentiel pour les fonctionnaires stagiaires. De nombreux e-learning sont disponibles en auto-inscription pour les fonctionnaires en juridiction (permanence week-end JLD, permanence week-end mineurs, parcours dédié à la réforme du Code de la Justice Pénale des Mineurs).

E-learning

CONFÉRENCES DU SOIR, SÉMINAIRES & COLLOQUES

L'ENG organise régulièrement des conférences du soir, ouvertes notamment à ses stagiaires en formation initiale mais également aux professionnels, ainsi que des colloques. Il s'agit de moments privilégiés où les points d'actualité en rapport avec les réformes peuvent faire l'objet d'échanges. Ces événements sont aussi l'occasion de mettre en lumière de grandes causes nationales à l'instar de la conférence organisée en 2023 sur les violences intrafamiliales.

Les séminaires permettent, quant à eux, à des professionnels d'un même corps de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.



École nationale des greffes

Conférence





L'ACTION INTERNATIONALE DE L'ENG

Aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 17 avril 2012, l'École nationale des greffes assure, dans le secteur international, des missions de formation et de coopération technique et peut proposer au directeur des services judiciaires des conventions avec d'autres établissements ou organismes d'enseignement ou de recherches, français ou étrangers.

Depuis de nombreuses années, des actions de coopération, notamment à destination des pays d'Afrique, ont été engagées.

Cette activité s'explique par la prise de conscience de nombreux pays qu'il est indispensable et nécessaire d'assurer la formation des personnels de greffe.

Dans un contexte d'internationalisation croissante, l'École a répondu à de nombreuses sollicitations en pilotant, coordonnant et soutenant pédagogiquement les intervenants à l'international dans des missions très diversifiées : appui/renforcement des capacités d'une structure nationale de formation, aide au développement de curricula de formation, formations de formateurs, formations thématiques...

En appui de ces missions, et avec la collaboration des chefs de Cours d'appel, l'École nationale des greffes a su mettre en place une équipe d'experts internationaux de directeurs des services de greffe et de greffiers en poste dans les juridictions ou exerçant des fonctions d'enseignement à l'École.

L'École nationale des greffes accueille également des délégations étrangères, lors de visites d'études aux fins de découvrir le fonctionnement de la structure et les méthodes pédagogiques utilisées.

Ses formations, menées en groupes restreints, font une large place à des méthodes pédagogiques interactives et pratiques.

Reconnue pour cette dynamique pédagogique, l'École accueille par ailleurs de nombreux stagiaires étrangers amenés à suivre des formations continues ou initiales pour des durées variables.

Les savoir-faire développés par les personnels des greffes en France, leur motivation à transmettre leurs connaissances, leurs souhaits d'ouverture sur l'extérieur et leur mobilisation sur les projets incitent de nombreux pays à s'inspirer de nos techniques et de nos approches organisationnelles.



Au fil des années, l'ENG a mené des actions de coopération avec 74 pays. Des liens sont toujours actifs avec 16 d'entre eux.

L'ACTION INTERNATIONALE DE L'ENG



DES ACTIONS BILATÉRALES ACTIONS PONCTUELLES À TRAVERS :

- DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Avec les pays du Maghreb (depuis 2006 & 2007) et particulièrement l'Algérie depuis 2005 dont le partenariat est le plus actif avec une moyenne de trois missions annuelles

Le Centre d'Études Juridiques de Madrid (2013), l'école nationale de Madagascar (2006) et la Pologne (2008) : conventions pouvant être réactivées à tout instant.



- UNE COLLABORATION AVEC LES MAGISTRATS DE LIAISON EN POSTE À L'ÉTRANGER & LES SERVICES DE COOPÉRATION AU SEIN DES AMBASSADES

Le Maroc, la Tunisie, la Turquie, le Burkina Faso, le Brésil, Haïti se sont ainsi tournés vers l'ENG pour solliciter son expérience tant en ingénierie pédagogique qu'en vue de recourir à son offre de formations pour favoriser des stages d'immersion en juridiction.

DES ACTIONS BILATÉRALES ACTIONS PONCTUELLES À TRAVERS :

D'une durée de 24 à 36 mois, avec le soutien de l'opérateur ministériel
Expertise France.

Les actions de l'ENG s'inscrivent dans un contexte de modernisation ou d'appui à la réforme de la Justice du pays partenaire. Elles répondent à un objectif de renforcement des capacités institutionnelles. Elles visent à améliorer l'efficacité ou l'organisation des services de formation en vue de garantir l'accessibilité à une justice moderne et de qualité pour tous les justiciables.

LES VISITES D'ÉTUDES

Elles ont pour finalité la découverte et l'appréhension de l'organisation, des structures et du fonctionnement d'une école nationale dédiée à la formation des greffiers et des directeurs de greffe.

LA FORMATION DE GREFFIER OU DE DIRECTEUR DE GREFFE ÉTRANGER

Elle constitue l'autre versant de l'accueil de délégations étrangères.

Intégrés dans un parcours de scolarité ou des sessions de formation continue, ces stagiaires proviennent pour la plupart de pays francophones africains.



Un partenariat pérenne est noué depuis 1984 avec la Cour Suprême de Tokyo qui sollicite l'École pour la formation durant 9 mois d'un agent greffier japonais. En 2023 l'ENG a accueilli le 17ème stagiaire japonais.

L'IMPLICATION DE L'ENG AU NIVEAU EUROPÉEN

Depuis plusieurs années, l'ENG a engagé des actions destinées à améliorer la connaissance et la formation des personnels de greffe dans le domaine du droit de l'Union Européenne tant en formation initiale (coopération judiciaire pénale et civile) qu'en formation continue avec le développement de partenariats (ENM et Université de Bourgogne formation certifiante).

La présence croissante de l'ENG s'affirme depuis 2021 dans deux structures européennes en promouvant la qualité de la formation des greffiers, en favorisant des échanges sur des problématiques communes pour une convergence vers une harmonisation des pratiques :

- Le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ / EJTN) avec l'adhésion de l'École en tant que membre associé (juin 2021)
- L'ERA ((Europäische Rechtsakademie) : mise en œuvre effective du partenariat conclu avec l'Académie de droit Européen en 2022. Cet accord de coopération, "Training Project for Court Staff and Bailiffs in Europe", conclu pour 2023-2025, porte sur la formation des personnels des tribunaux et des huissiers de justice aux procédures transfrontalières en matière civile et pénale.

Édition : Avril 2024



École nationale des greffes



5 Boulevard de la Marne
CS 27109
21071 Dijon Cedex



03.80.60.56.00



www.eng.justice.fr